

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, en renonçant à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal, tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2019, à 12:45 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller	district no. 1
M. Nicholas Tremblay,	conseiller	district no. 2
Mme Nathalie Perron	conseillère	district no. 3
M. Gabriel Brassard	conseiller	district no 4
Mme Nathalie Girard,	conseillère	district no 5
Mme Nicole Dufour,	conseillère	district no. 6
Mme Carolle Perron,	Directrice générale	

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire.

Les membres du Conseil présents forment quorum.

Aucun citoyen n'était présent à l'assemblée.

**RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Que tous les membres du conseil présents à l'assemblée extraordinaire et étant sur le territoire de la Municipalité renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157, du Code municipal.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

Le Maire, Monsieur Deny Tremblay préside et souhaite la bienvenue à tous.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

À 12H45, le quorum étant constaté, le maire, Monsieur Deny Tremblay, déclare la séance ouverte.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 2019-06-240**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère  
Appuyée par Mme Nathalie Perron, conseillère  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Ambroise adopte le projet d'ordre du jour suivant :

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

VÉRIFICATION DU QUORUM

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Renonciation à la convocation de la séance extraordinaire en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec

3. Résolution autorisant le Maire à signer les effets bancaires et les documents officiels de la municipalité
4. Résolution autorisant le Maire à siéger à la MRC du Fjord-du-Saguenay
5. Nomination du Maire suppléant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.
6. Dépôt de la liste des membres du Conseil pouvant siéger sur différents Comités.
7. Affaires nouvelles :
  - 7.1 Mandat Pro Gestion
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

2. **Renonciation à l'avis de convocation**

**Résolution 2019-06-241**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

De renoncer à l'avis de convocation signifié conformément aux dispositions de l'article 157 du Code municipal pour la séance extraordinaire du 20 juin 2019, à 11H45 à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise.

3. **Résolution autorisant le maire à signer les effets bancaires et les documents officiels de la municipalité**

**Résolution 2019-06-242**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Appuyé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire, M. Deny Tremblay, domicilié au 974 rue Simard, Saint-Ambroise, Québec, G7P 2T9, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise, tous les effets bancaires, chèques ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité.

Que la présente autorisation auprès de M. Deny Tremblay est en remplacement de Mme Monique Gagnon, et ce, à partir du 20 juin 2019.

Que la présente résolution soit valide pour les folios no 500376 et 505717 auprès de la Caisse populaire Desjardins Rive-Nord du Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale à transmettre la présente résolution aux institutions financières ou organismes offrant des services financiers à la Municipalité.

4. **Résolution autorisant le maire à siéger à la MRC du Fjord-du-Saguenay**

**Résolution 2019-06-243**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Appuyé par M. Gabriel Brassard, conseiller

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire, M. Deny Tremblay, pour et au nom de la Municipalité, à siéger au Conseil de la MRC du Fjord-du Saguenay pour la durée de son mandat.

**5. Nomination du maire-suppléant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2019**

**Résolution 2019-06-244**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller  
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination de Monsieur Nicholas Tremblay, conseiller du district #2, à agir comme maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2019.

**6. Dépôt de la liste des membres du Conseil pouvant siéger sur différents Comités**

M. le maire dépose pour consultation une liste des membres du Conseil pouvant siéger sur différents Comités.

L'attribution des comités des représentants municipaux sera approuvée lors de la séance de juillet 2019.

**7. LES AFFAIRES NOUVELLES**

**7.1 Mandat Pro Gestion**

**Résolution 2019-06-245**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller  
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate la firme Pro Gestion, 640 Rue Côté Ouest, Alma, pour l'embauche d'un directeur des Travaux publics.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Monsieur Nicholas Tremblay propose de lever la présente séance à 12h 50.

Carolle Perron  
Directrice générale

Deny Tremblay  
Maire

Carolle Perron  
Directrice générale